GYM CESSON

FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2023/2024

Nom : _____ **Prénom(s) :** _____

Tél. fixe : _____ **Tél. mobile :** _____

E-mail : _____ **Date de naissance :** _____

Adresse : _____

Ville : _____ **Code postal :** _____

La fourniture de votre adresse e-mail permet de vous informer en cas d'annulation d'un cours

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Cette cotisation comprend l'accès à tous les cours à l'exception des **cours spécifiques suivants : Pilates, Marche nordique, Cross Training Sport santé ® qui font l'objet d'une cotisation complémentaire de 50 euros par cours.**

CALCUL DE VOTRE COTISATION		
Adhésion à l'association		94,50 €
Licence FFEPGV *(dont part départementale : 4,50 €)*		+ 27,50 €
Sous-total		**122,00 €**
OPTIONS		
Option Pilates	**50,00 €**	€
Option Marche nordique	**50,00 €**	€
Option Cross Training Sport santé ®	**50,00 €**	€
TOTAL GENERAL		€

Assurance facultative IAC Sport : Nous contacter

Dossier d'inscription

L'accès aux séances ne sera possible que si le dossier d'inscription est **complet** :

Fiche d'inscription complétée et signée

Paiement de la cotisation : Chèque ☐ ou Chèque-Vacances / Coupon-Sport ☐

(chèque à l'ordre de : GV Cesson)

Certificat médical ☐ ou Attestation « questionnaire de santé » ☐

Remplir également la seconde page SVP

GYM CESSON

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Le licencié devra remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il sera tenu de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire « IAC Sport » venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2023/2024. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gymcesson@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Droit à l'image : j'accepte que les photographies où je figure, prises lors des séances ou des manifestations sportives et ou festives, soient publiées dans les pages « reportage photos » du site Internet de la GV Cesson- Sévigné.

OUI ☐ **NON** ☐

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

J'atteste avoir pris connaissance des différents points cités ci-dessus.
Date et signature de l'adhérent.

Signature

Le :

A :

Dossier à renvoyer à :

Yvonne Pascal
47 rue de Clairville
35510 Cesson-Sévigné

ou

Marie Le Garrec
12B route de la Planchette
35510 Cesson-Sévigné

Vous pourrez également nous le remettre lors du forum des associations le samedi 9 septembre ou au début des cours lors de la reprise des activités.